



CONSEIL MUNICIPAL
Compte-rendu de séance
Du 19 février 2025
à 21 heures 00

Date convocation : 13/02/2026

Affichage : 13/02/2026

Membres du Conseil	
Municipal en exercice :	23
Présents :	16
Absents excusés :	6
Procurations :	1
Votants :	17

PRÉSENTS	Mmes Sylvaine GENDRON, Corinne LEBRUN, Muriel LUX, Elsa MARRE-LARTIGUE, Caroline PRIGENT, Anne-Emmanuelle RAMOND, Isabelle SENE Mrs Paul-Marie BLANC, François BOMPAY, Francis CAMMAS, Jean-Pierre CERISIER, Jacques DEJEAN, Roland ESTRADA, Claude HELIN, Cédric LAVIGNE, Jean-Christophe SANCHEZ
ABSENT(E)S	Mmes Angeline BONNET, Pauline MARQUET Mrs Eric CHELLE, Christian DIEZ, Alain LARGE, Nicolas PAPAIX
PROCURATIONS	Mme Valérie VANDON à Mme Sylvaine GENDRON
PRÉSIDENT	M. Paul-Marie BLANC
SECRÉTAIRE	M. Jean-Christophe SANCHEZ
ORDRE DU JOUR	<u>Culture</u> - Actualisation règlement intérieur de la médiathèque - Approbation de la convention de bénévolat pour la médiathèque <u>Commande publique</u> - Attribution des marchés de travaux aménagement d'une salle de gym/danse dans la salle Campagn'art <u>Intercommunalité</u> - Renouvellement de la convention de mise à disposition de service pour la compétence « Enfance- Jeunesse » <u>Ressources humaines</u> - Création d'un emploi non permanent – Accroissement temporaire d'activité – Service ATSEM - Création de 2 emplois non permanents – Accroissement temporaire d'activité – Service entretien et restauration - Créations de poste et mise à jour du tableau des emplois - Avancements de grade <u>Ressources humaines</u>

	8. Renouvellement de la convention de prise en charge et de gestion de colonie de chats libres – année 2026 <u>Urbanisme</u> 9. Avis de la commune sur le projet de parc agrivoltaïque de Bérat 10. Acquisition de la parcelle I-1429 dans le cadre du projet de rénovation de la salle Campagn'art – DELIBERATION RECTIFICATIVE à la délibération n°25-010 du 23 janvier 2025 <u>Décisions du Maire :</u> 25-001 – Commande publique : Acquisition de mobilier neuf pour la médiathèque – avenant 1 Questions diverses
--	---

M. le Maire ouvre la séance à 21 heures 07.

Il procède à l'appel et fait état des procurations.

Le quorum étant atteint, il propose au Conseil municipal de désigner M. Jean-Christophe SANCHEZ en qualité de secrétaire de séance.

VOTE	Pour :	17
	Contre :	0
	Abstention :	0

M. le Maire demande s'il y a des remarques sur le compte rendu de la séance du 25 novembre 2025 et le soumet à approbation.

VOTE	Pour :	17
	Contre :	0
	Abstention :	0

M. le Maire introduit cette séance du Conseil municipal en remerciant l'ensemble des conseillers municipaux pour leur engagement durant ce mandat municipal.

CULTURE – Actualisation du règlement intérieur de la médiathèque

Rapporteur : Mme Corinne LEBRUN

L'ouverture prochaine de la **nouvelle structure médiathèque** ainsi que **l'évolution des pratiques** rendent nécessaire l'actualisation du règlement intérieur actuel définissant notamment :

- Les modalités d'accès
- Les responsabilités de l'utilisateur
- Les modalités d'inscription
- Les modalités d'emprunt
- Les modalités de retour

- Les dons de documents

Ce nouveau règlement intérieur tient compte de l'**ouverture du service ludothèque**. Il comprend également une **annexe, « la charte informatique »**, qui régit :

- Les conditions d'accès au matériel informatique
- Le rôle du personnel
- L'engagement des utilisateurs

Monsieur le Maire donne lecture du projet d'actualisation du règlement intérieur.

Mme Sylvaine GENDRON demande si les « dons de documents » font références aux dons des usagers – réponse oui.

Mme Muriel LUX demande ce qui change au niveau des modalités d'emprunt – réponse : le délai d'emprunt a été rallongé.

Mme Sylvaine GENDRON demande si la partie ludothèque est également incluse dans le règlement – réponse oui

VOTE	Pour :	17
	Contre :	0
	Abstention :	0

CULTURE – Approbation de la convention de bénévolat pour la médiathèque

Rapporteur : Mme Corinne LEBRUN

Dans le cadre de la mise en place de **certains projets au sein de la médiathèque**, la commune peut faire appel à des **personnes bénévoles**.

Le bénévole apporte son concours à la collectivité dans le cadre de la réalisation de ses missions de service public et est donc considéré comme un collaborateur occasionnel du service public.

Afin de **formaliser ces collaborations**, il convient de mettre en place une **convention de bénévolat entre les parties** afin de définir :

- Les rôles de chacune des parties
- La durée du bénévolat
- Les activités exercées
- Le temps et le lieu de travail
- Les droits et obligations
- Les modalités de résiliation de la convention
- Les modalités d'assurance

Monsieur le Maire donne lecture du projet de convention de bénévolat.

VOTE	Pour :	17
	Contre :	0
	Abstention :	0

COMMANDE PUBLIQUE – Attribution des marches de travaux – aménagement d’une salle de gym/danse dans la salle Campagn’art

Rapporteur : M. Paul-Marie BLANC

Une consultation en procédure adaptée a été lancée le 15 décembre dernier pour 10 lots, relatif à l’aménagement de la salle Campagn’art. A l’issue de la consultation 20 offres ont été réceptionnées en date du 23 janvier 2026.

L’analyse a été effectuée par le MOE en charge du projet, le cabinet d’architecte Peretto & Peretto.

N° du lot	Entreprise	Adresse	Montant HT
1 – Démolition - Gros œuvre & enduits	SEDEC CHAUBET	15 rue Saint Pé 31260 SALEICH	97 403.08 €
2 – Charpente - couverture & zinguerie	ECO & AVENIR BOIS	7 rue Marie Louise Merly 31410 LAVERNOSE LACASSE	15 169.70 € (base + option)
3 – Menuiseries alu	EYCHENNE ET FILS	11 route de Daumazan 09350 SABARAT	19 568.00 €
4 – Plâtrerie sèche & isolation	OLIVEIRA ROGEL	Chemin de Bruges 31210 AUSSON	28 534.45 €
5 - Menuiseries bois	EYCHENNE ET FILS	11 route de Daumazan 09350 SABARAT	6 209.00 €
6 – Electricité	L2E	15 impasse de la gravette 31150 GRATENTOUR	18 100.00 €
7 - Plomberie -sanitaire & chauffage	SE ANE ALAIN	25 place de la patte d'oie 31370 RIEUMES	21 260.71 €
8 - Carrelage & faïence	OLIVEIRA ROGEL	Chemin de Bruges 31210 AUSSON	18 923.91 €
9 – Peinture & sols	LORENZI	47 avenue de la Bigorre 31210 MONTREJEAU	8 381.00 €
10 - Sol sportif & équipement sportif	LORENZI	47 avenue de la Bigorre 31210 MONTREJEAU	28 626.10 €

Soit un montant total de 262 175.95 € HT.

Mme Sylvaine GENDRON demande des précisions sur les critères d’attribution. M. le Maire répond que les offres ont été pondérées de la manière suivante : 40% pour le critère prix et 60% pour la valeur technique.

Mme Muriel LUX demande des précisions sur la subvention sollicitée auprès du département.

M. le Maire précise que ces travaux permettront d'accueillir les associations de gym et danse dans de meilleures conditions.

M. Cédric LAVIGNE demande si le parking devant la salle va être refait. M. Le Maire répond que le projet est également à terme de reprendre le parking.

Par suite d'une coquille sur le Powerpoint concernant le montant total des marchés à valider, il est confirmé que le montant total est de 262 175.95 € HT.

VOTE	Pour :	16
	Contre :	0
	Abstention :	1 - M. Jean-Pierre CERISIER

INTERCOMMUNALITE – Renouvellement de la convention de mise à disposition de service pour la compétence « Enfance-Jeunesse » - 2026/2028

Rapporteur : M. le Maire

Dans le cadre du transfert de la compétence « enfance -jeunesse » à la Communauté de Communes Cœur de Garonne, la commune met à disposition de la communauté des fonctionnaires ou agents contractuels de droit public en vue d'exercer les fonctions suivantes :

- Animateur
- Agent d'entretien des bâtiments
- Agent de restauration
- Sous-régisseur

Une convention de mise à disposition prévoit à cet effet les modalités de fonctionnement de cette compétence. Il convient de **renouveler la convention de mise à disposition pour la période du 01/01/2026 au 31/12/2028**. Monsieur le Maire donne lecture du projet de renouvellement de la convention.

VOTE	Pour :	17
	Contre :	0
	Abstention :	0

Mme Elsa MARRE-LARTIGUE et Mme LUX demandent des précisions sur les taux horaires remboursés par la communauté des communes et leur évolution depuis le transfert de la compétence.

RESSOURCES HUMAINES – Création d'un emploi non permanent – Accroissement temporaire d'activité – Service ATSEM

Rapporteur : M. le Maire

Afin d'assurer la continuité de service ATSEM à la suite de la fin d'un CDD et au retour de congé maternité d'un agent contractuel, il est nécessaire de créer un emploi non permanent :

- En accroissement temporaire d'activité
- Sur un poste d'ATSEM
- A temps complet annualisé

- Sur les grades ATSEM principal 1^{ère} et 2^{ème} classe
- Pour la période du 1^{er} mars 2026 au 31 août 2026

VOTE	Pour :	17
	Contre :	0
	Abstention :	0

RESSOURCES HUMAINES – Création de 2 emplois non permanents – Accroissement temporaire d'activité – Service entretien et restauration

Rapporteur : M. le Maire

Afin de pallier le départ à la retraite d'un agent contractuel et dans l'attente de la réorganisation du planning des équipes d'entretien et de restauration, il est nécessaire de créer 2 emplois non permanents :

- En accroissement temporaire d'activité
- Sur des postes d'agent d'entretien et de restauration
- 20 heures hebdomadaires
- Sur le grade d'adjoint technique
- Pour la période du 1^{er} mars 2026 au 31 août 2026

VOTE	Pour :	17
	Contre :	0
	Abstention :	0

RESSOURCES HUMAINES – Créations de poste et mise à jour du tableau des emplois – Avancements de grade

Rapporteur : M. le Maire

Chaque année le service RH vérifie si des agents de la collectivité remplissent les conditions pour bénéficier d'un avancement de grade. Dans ce cas, le maire peut inscrire au **tableau des avancements de grade de l'année les agents**.

Il appartient ensuite à l'assemblée délibérante, compte tenu des nécessités du service, de modifier le tableau des emplois, afin de permettre les nominations des agents inscrits aux tableaux d'avancement de grade établis pour l'année 2026

Monsieur le Maire propose à l'assemblée la création des emplois permanents suivants :

- Adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps non complet – 28 heures hebdomadaires
- Rédacteur principal de 1^{ère} classe à temps complet

VOTE	Pour :	17
	Contre :	0
	Abstention :	0

ENVIRONNEMENT – Renouvellement de la convention de prise en charge et de gestion de colonie de chats libres – année 2026

Rapporteur : Mme Sylvaine GENDRON

En avril 2025, le Conseil municipal a **approuvé la signature de la convention tripartite de prise en charge et de gestion de colonie de chats libres**, entre l'association « les chats libres de Cazères » et le cabinet vétérinaire de Le Fousseret.

Pour rappel, cette convention a pour objectif de mener une politique de protection des populations de chats errants, respectueuse de la condition animale et de l'environnement, afin de permettre une occupation raisonnée de l'espace urbain par l'animal.

Concrètement, il s'agit de **procéder à la stérilisation et à l'identification des chats errants**.

BILAN 2025 :

Budget de 2 000,00 € + rallonge de 1 000,00 €

- 18 stérilisations de femelles
- 4 stérilisations de mâles
- 1 euthanasie

Il est proposé au conseil municipal de **renouveler la convention pour l'année 2026** en tenant compte de **l'évolution des tarifs**. Monsieur le Maire donne lecture du projet de renouvellement de la convention et des nouveaux tarifs du cabinet vétérinaire.

VOTE	Pour :	17
	Contre :	0
	Abstention :	0

URBANISME – Avis de la commune sur le projet de parc agrivoltaïque à Bérat

Rapporteur : M. le Maire

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'une demande de permis de construire enregistrée sous le numéro PC 031 065 21 A 0029 a été déposée en mairie le 22 septembre 2021 par la société REDEN SOLAR, pour un projet de centrale agrivoltaïque au sol, lieu-dit « Arruas » à BERAT.

Le projet est situé sur les parcelles B-1031, B-220 et B-806, classées dans la zone A (zone agricole) du Plan Local d'Urbanisme, sur une surface totale de 41,77 hectares.

L'instruction du permis de construire, soumis à évaluation environnementale, est réalisée par le service instructeur de la Direction départementale des territoires (DDT) de la Haute-Garonne.

Préalablement à l'ouverture de l'enquête publique, le service instructeur de la DDT sollicite l'avis de la commune sur ce projet.

Après analyse du permis de construire et l'exposé des 3 arguments, Monsieur le Maire propose d'émettre un avis défavorable à la demande de permis de construire déposée par la société REDEN SOLAR.

VOTE	Pour :	16
	Contre :	1 – M. Jean-Christophe SANCHEZ
	Abstention :	0

Mme Caroline PRIGENT demande la différence entre un parc agrivoltaïque et un parc photovoltaïque.

M. Claude HELIN demande quels sont les bénéfices de ce projet pour la commune. M. le Maire précise les estimations financières communiquées par Reden Solar.

**URBANISME – Acquisition de la parcelle I-1429 dans le cadre du projet de rénovation de la salle
Campagn'art – DELIBERATION RECTIFICATIVE à la délibération n°25-010 du 23 janvier 2025**

Rapporteur : M. le Maire

La délibération n°25-010 du 23 janvier 2025 avait acté l'acquisition de la parcelle I-1429 appartenant à M. Boyer, à l'euro symbolique

Pour rappel l'acquisition de cette est nécessaire à la poursuite du projet de rénovation de la salle Campagn'art.

Les parties ayant rediscuté du prix d'acquisition de cette parcelle, il est proposé aux membres du conseil municipal d'acquérir les 17m² au prix de 20.00 € le m², soit un total de 340.00 €.

VOTE	Pour :	16
	Contre :	0
	Abstention :	1 – M. Jean-Pierre CERISIER

INFORMATIONS DIVERSES : Néant

DECISIONS MUNICIPALES :

26-001 – Commande publique : Acquisition de mobilier neuf pour la médiathèque – Avenant 1

Modifications diverses sur mobilier pour un montant de – 7 565,67 € HT, portant le marché à 93 683,76 € HT au lieu de 101 249,43 € HT

QUESTIONS DIVERSES

- Mme Muriel LUX – route de Carbonne, pendant les travaux d'enfouissement des câbles, les véhicules sont passés sur le bas-côté et les fossés se sont affaissés. Les intempéries ont aggravé la situation.
- M. le Maire précise que depuis le début de la semaine, le SIECT effectue des contrôles sur les poteaux incendie. La commune pourrait subir des variations de pression durant ces contrôles.
- Mme Caroline PRIGENT demande si, à la suite du départ du Docteur Landau, la commune peut faire quelque chose pour son remplacement. M. le Maire répond que des pistes sont en cours afin de trouver des médecins.
- Mme Muriel LUX demande des précisions sur les dernières actualités relatives au transfert de la compétence assainissement.

M. Le Maire lève la séance à 22h37.

Le Maire
Paul-Marie BLANC



Le Secrétaire de séance
Jean-Christophe SANCHEZ